



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable

Luxembourg, le 14 JAN. 2019

Monsieur Soheil Hashemi Assassi  
9, rue de Mühlenbach

**L-2168 LUXEMBOURG**

**N/Réf.: 91344 CD/fvh**

Monsieur,

En réponse à votre requête du 04 juillet 2018 par laquelle vous sollicitez ex-post l'autorisation pour l'aménagement d'une porte sur la façade d'un hangar sur un fonds inscrit au cadastre de la commune de DIPPACH: section A de DIPPACH (Auf Grewenheck), sous le numéro 554/1157, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

1. Les travaux seront réalisés sur un terrain inscrit au cadastre de la commune de DIPPACH, section A de DIPPACH, sous le numéro 554/1157, conformément à la demande soumise.
2. Les matériaux de démolition devront être éliminés conformément aux dispositions légales en vigueur en matière de gestion de déchets.
3. La porte sera réalisée en bois durable avec cadre métallique. Il sera renoncé aux portes préfabriquées.
4. Tout changement d'affectation de la construction est interdit.
5. Tout stockage de matériel en zone verte est interdit.

Contre la présente décision, un recours en annulation peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 3 mois à partir de la notification de la présente décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

La Ministre de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable

  
Carole DIESCHBOURG

**La présente publication a été faite en vertu de l'article 60 (2) de la loi du 18 juillet 2018 relative à la protection de la nature et des ressources naturelles.**

Copies pour information :

- Arrondissement SUD

- Commune de DIPPACH

cn@mev.etat.lu

Tél. (+352) 247  
Fax (+352) 40

Schouweiler, le 17 janvier 2019  
**Pour la commune de Dippach,**  
(s.) Manon BEI-ROLLER  
Bourgmestre



(s.) Claude ELSÉN  
Secrétaire

ECH. 17.04.2019